

N°DBCA-2023-025

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MEDICALISATION DE L'HELICOPTERE DE LA SECURITE CIVILE « DRAGON 76 » PAR LE PERSONNEL
DE LA SOUS-DIRECTION SANTE BIEN-ETRE**

Le 06 avril 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Garantir la qualité des interventions de secours</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code de la sécurité intérieure,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

La pénurie de professionnels de santé qui touche actuellement les services d'urgence et les structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) n'est que la partie émergée d'une crise structurelle plus profonde impactant l'ensemble de la réponse aux besoins de soins urgents.

Cette crise, accrue par des pénuries de personnels médicaux et non médicaux au sein de l'hôpital (conséquence indirecte de la pandémie de Covid-19), atteint des proportions qui peuvent mettre en danger, dès cet été, la permanence et la continuité des soins.

Le Sdis 76 est sollicité par la base de la sécurité civile en vue d'apporter son concours pour la mise en œuvre d'une équipe médicale hélicoptérée en lien avec les SAMU normands.

La Sous-direction Santé bien-être a mobilisé l'ensemble de ses ressources pour maintenir ses missions régaliennes et propose d'apporter son appui pour maintenir l'offre de service public à la population.

La médicalisation consiste à déployer, sur les horaires de jour de la base hélicoptère, une équipe médicale, composée d'un médecin et d'un infirmier, membres du Sdis 76, au sein des locaux de la base hélicoptère DRAGON76.

L'objectif de ce pré-positionnement est de permettre un embarquement immédiat et sans délai des personnels de santé, dans un souci de rapidité d'intervention pour les opérations de secours à personne.

Ainsi, il est proposé :

- pour les sapeurs-pompiers volontaires infirmiers, une indemnisation à hauteur de :
 - 75% de l'indemnité horaire d'officier par heure de garde avec un temps d'intervention décompté,
 - 100% de l'indemnité horaire d'officier par heure d'intervention.

- pour les médecins, une indemnisation à hauteur de :

- 300% de l'indemnité horaire d'officier par heure de garde, interventions comprises.

Ainsi, il vous est proposé :

- de vous prononcer sur les propositions d'indemnisation des agents appelés en renfort dans le cadre de la médicalisation de DRAGON 76.

*

* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230406-DBCA-2023-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 07/04/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER